



Est-il possible de cohabiter avec l'Islam ?

Mémoire de géopolitique

du commissaire commandant Michael POYET

dans le cadre du séminaire

“Géopolitique de l'Islam”

Directeur : Professeur Mustapha BENCHENANE

Avril 2004

« Qui eût cru que la tolérance aurait ses fanatiques ? »

MALESHERBES.

« La raison et la liberté sont incompatibles avec la faiblesse »

VAUVENARGUES.

INTRODUCTION

L'Islam compte aujourd'hui plus d'un milliard deux cent millions d'âmes dans le monde et semble poser des problèmes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Umma (ensemble des croyants). En effet, la cohabitation avec l'islam paraît assiégée par la marée montante des fondamentalismes. D'un autre côté, les sociétés contemporaines sont en même temps assiégées par l'intolérance d'un certain laïcisme qui regarde avec méfiance les phénomènes religieux. La tolérance est remise en discussion partout et c'est là le premier réflexe des tensions¹. Cette agressivité individuelle se transmet aux Etats qui sont pris en tenaille par les identités qui se déchirent en leur sein. Enfin, les attentats du 11 septembre 2001 ont révélé la puissance du terrorisme international islamique avec l'utilisation du concept de saturation pour générer une peur collective.

En France, les musulmans sont estimés à quatre millions avec mille deux cent lieux de cultes, dont huit mosquées dites « cathédrales », c'est-à-dire minaret, et six cent associations dont l'objet social est l'organisation de la communauté autour de la dimension religieuse. L'islam est la deuxième religion de France. La revendication d'appartenance peut être réveillée à l'occasion de tensions sociales². Deux thèses en présence, dans cette négation du fait religieux en lui-même. D'une part, on peut soutenir que l'assimilation de la seconde génération est en cours, les pratiques rituelles (ramadan, aïd-el-kébir) étant réduites au rang de tradition culturelle qu'une certaine jeunesse se réapproprie lorsqu'elle ressent le besoin de se créer des repères identitaires³. D'autre part, on peut observer qu'il n'y a pas en France autre chose qu'un agrégat constitué de " populations musulmanes ", que tout sépare, à commencer par la langue. A cette thèse s'oppose celle plus dramatique d'une revendication de la première génération désormais relayée à tous les âges par une revendication culturelle. En effet, alors que les flux migratoires se sont notablement réduits, l'apparition d'une revendication culturelle musulmane, au milieu des années 70, et sa montée en puissance résultent : d'une part de la fin de l'espoir de retour qui oblige les musulmans à penser sa présence en terre infidèle dans la durée, d'autre part du réveil des populations d'origine

¹ D. SCHNAPPER, L'Europe des immigrés, Ed. François Bourin, 1992, 1996.

² P. WEIL, La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration, Ed. Calmann Lévy, 1991, 403 p.

³ F. GASPARD et C. SERVAN SCHREIBER, La fin des immigrés, Ed. du Seuil, 1985, 215 p.

étrangère, fragilisées par la crise et de leur identité religieuse. Le compromis républicain avec les trois vieilles confessions s'en trouve bousculé.

Chômage des fêtes religieuses, exigences rituelles particulières, prescriptions alimentaires originales introduisent une nouvelle demande à l'Etat laïque de concession aux religions (exemple du foulard⁴).

La difficulté de définir des rapports encadrés par le droit⁵, entre les autorités publiques et l'islam, est illustrée par l'insécurité du statut de la grande mosquée de Paris et de la " société des habous et des lieux saints de l'islam " qui est censée en assurer la gestion.

Ainsi, la cohabitation et la tolérance sont-elles encore possibles entre l'Islam et les Etats, les peuples et les communautés qui se veulent tolérants et acceptent la cohabitation de plusieurs expressions⁶ ? Pour pousser à l'extrême le raisonnement, on peut même s'interroger sur une possible cohabitation entre les principales religions : christianisme, islam, judaïsme, hindouisme, bouddhisme et animisme ? Qu'est-ce qui est au cœur du message des grandes traditions religieuses de nos sociétés occidentales et orientales ? Quelles valeurs fondamentales véhiculent-elles ? Ne professent-elles pas un esprit de tolérance qui repose sur l'idée du respect d'autrui afin d'aboutir à une vie en collectivité harmonieuse au sein d'une démocratie moderne⁷ ?

Concernant les catholiques, l'universalisme du Concile Vatican II est encore de mise puisqu'il reconnaissait l'importance du dialogue avec l'islam en plaçant parmi ses priorités le dialogue islamo-chrétien. Il acceptait la liberté religieuse comme « condition optimale pour sa vie » et le pluralisme des sociétés avec le principe de liberté. En élargissant cette idée de liberté religieuse, nous aboutissons à la notion fondamentale de liberté, avec ses trois composantes : la liberté individuelle, les libertés publiques et la garantie des libertés fondamentales, pour qu'il y ait une véritable cohabitation. Sans cette tolérance, la cohabitation n'est que fictive et masque la domination d'un groupe sur un autre par des moyens très diversifiés allant du pur arbitraire (totalitarisme religieux) à un droit assez élaboré (non transmission de bien à un membre de la famille qui n'a pas adopté la religion d'Etat).

L'histoire du monde islamique est différente. L'islam s'est d'abord imposé par la violence et admet le recours à celle-ci pour se défendre ou se développer. Cependant,

⁴ E. ALTSCHULL, *Le voile contre l'école*, Seuil, Paris, 1995, 278 p.

⁵ F. RUDE-FRANCOIS, *L'immigration face aux lois de la République*, Ed. Karthala, 1992, 207 p.

⁶ E. TODD, *Le destin des immigrés, assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Seuil, 1994, 390 p.

⁷ Collectif, *Religions et démocratie : judaïsme, christianisme, islam, bouddhisme*, PUF, 2002, 189 p.

l'islam se dévoile un peu comme Janus avec une double vision. L'analyse de l'histoire, nous révèle qu'il présente à la fois un visage tolérant (culture, art, développement, ...) et une face intolérante (conquête, prosélytisme, fondamentalisme, ...).

La façon d'interpréter le Coran apparaît alors comme un critère essentiel qui débouche soit d'un côté soit de l'autre. La position de cette religion est particulière. Le Coran ne distingue pas le spirituel du temporel, il n'admet pas non plus la laïcité. Pour lui, la religion ne se limite pas au culte, mais a des prolongements dans la vie sociale, familiale, individuelle. Ceci incite l'Etat à tenir compte de la spécificité de l'islam avec une laïcité plus souple⁸ et pousse aussi l'islam à opérer une séparation entre domaine religieux et vie profane.

Finalement, l'islam représente une multitude de formes d'expression (l'islam foi, l'islam politique et l'islam identitaire) qui peuvent non seulement aboutir à l'intolérance au crible de l'histoire mais aussi cohabiter, sous certaines contraintes, avec d'autres identités, en particulier en France⁹.

⁸ D. SCHNAPPER, La France de l'intégration, sociologie de la nation, Ed. Gallimard, 1991, 374 p.

⁹ J.-C., L'intégration à la française, 10/18, 1993, 351 p.

PREMIERE PARTIE

D'UNE APPROCHE INTOLERANTE ...

« La plus belle des ruses du diable est de vous persuader qu'il n'existe pas »

CHARLES BAUDELAIRE

L'étude¹⁰ de Cynthia Fleury sur « l'islam et occident » explique que l'islam ne connaît pas encore la tolérance, faute d'avoir séparé radicalement religion et pouvoir politique et faute d'avoir réellement renoncé à la domination universelle.

Hans Küng¹¹ précise à ce sujet qu'« il est incontestable que les religions ont eu, et ont toujours, des effets négatifs destructeurs incalculables. Elles ont à leur passif tant de combats, tant de conflits sanglants, tant de guerres de religions ; tant de conflits économique-politico-militaires ont été pour une part déclenchés par les religions, pour une part colorés, inspirés par elles et légitimées par elles (...). La logique de tout cela ? Si Dieu lui-même est avec nous, avec notre religion, notre confession, notre nation, notre parti, alors tout est permis contre le parti adverse, qui, logiquement, ne peut être que celui du diable ».

Il est d'ores et déjà nécessaire de bien distinguer islam et islamisme. Pour cela, il faut aborder l'aspect politique de la question. Un retour aux textes fondateurs, et en premier lieu le Coran, puis à l'histoire de l'Umma, la communauté islamique universelle, à travers ses quinze siècles d'existence, permet de comprendre les problèmes et les enjeux d'aujourd'hui.

Le mot islam signifie « soumission » (à la volonté de Dieu). L'islam¹² est né de la révélation à Mahomet de la parole de Dieu par l'ange Gabriel. Mahomet était alors un membre de la tribu bédouine des Qoraychites, installée à la Mecque. Marié à sa patronne Khadija, de quinze ans son aînée, il connaît vers ses quarante ans durant le vingt-sept du mois du ramadan sa « nuit du destin ». Il convertit rapidement son entourage et un petit noyau de fidèles, mais en butte à l'hostilité des notables de la Mecque, il doit fuir vers Médine le seize juillet 622. Sa femme Khadija étant décédée en 619, Mahomet prend simultanément neuf épouses dans les années qui suivent, ces mariages étant le fruit d'alliances politiques ou d'actions charitables envers les veuves de guerriers fidèles. Mais aucun enfant mâle ne lui surviva, signe d'impuissance et d'opprobre dans la société bédouine.

622, date de l'Hégire, marque le début de l'ère islamique. Là, le Prophète organise sa communauté et lance les premiers jihads (combats de Dieu).

¹⁰ Y. C. ZARKA et C. FLEURY, *Difficile tolérance*, PUF, 2004, Paris, 234 p.)

¹¹ H. KUNG, *Projet d'éthique planétaire, la paix mondiale par la paix entre les religions*, Seuil, 1991, Paris, pp. 123-124.

¹² *La Nouvelle Revue de l'Histoire*, Dossier Islam et islamisme, n°4, janvier – février 2003, 64 p.

L'islam apparaît donc comme une religion de paix et de tolérance pour les uns et comme une menace pour les autres. L'islam n'est pas unique. Il conviendrait mieux de parler des islams. Chacun a en tête les images des fanatiques afghans, iraniens ou pakistanais. Loués au nom d'Allah, les terroristes du 11 septembre 2001 et ceux qui les souhaitent sont-ils représentatifs de cette religion ? Néanmoins, l'intolérance existe également à l'encontre de l'islam par amalgame.

A. – L'intolérance dans la doctrine de l'islam

La révélation est consignée dans le livre sacré, le Coran. Composé de 114 sourates, divisées en versets, il décrit la prédication « mahométiste », sans ordre particulier. Une première compilation sera réalisée par le successeur de Mahomet, et premier calife, Abou Bakr en 634.

1) Les facettes intolérantes ou violentes du Coran

Le Coran affirme le monothéisme et le rôle prophétique de Mahomet. Celui-ci se veut le dernier des prophètes, dans la lignée d'Abraham et de Jésus. Le Coran fixe les prescriptions de comportement aux croyants, dans l'attente du Jugement dernier. Ainsi, il appelle au combat contre les infidèles, en premier les athées et les polythéistes.

Le Coran critique les gens du Livre, juifs et chrétiens, et leur réserve un statut protégé dit « dhimma » qui, dans les faits, en fait une catégorie inférieure de citoyens. Le statut de la femme est aussi très particulier puisque le Coran dit que « les hommes ont le pas sur les femmes. Par les dons qu'il leur a octroyés, Dieu les a élevés au-dessus des femmes ». L'infériorité affirmée dans le Coran se retrouve dans la procédure pénale¹³ puisqu'il est précisé qu'en justice son témoignage ne compte que pour la moitié de celui de l'homme. Le Coran réserve le droit au mari de corriger (par violences légères) l'épouse dont il a se plaindre. La femme musulmane possède ainsi une infériorité sexuelle, sociale et juridique.

Au XIX^{ème} siècle, les Etats européens l'abolissent l'esclavage alors que les pays musulmans continuent de le pratiquer. Ainsi, après la décolonisation, l'esclavage a réapparu en Mauritanie, au Nigeria ou au Soudan. En Arabie saoudite, l'esclavage n'a été aboli qu'en 1960. Ces situations ont été dénoncées à plusieurs reprises par les Nations Unies.

Le Coran fixe aussi les règles de vie en société, et notamment les questions de justice. Il décrit les peines à infliger pour les infractions, notamment les lapidations et les mutilations¹⁴. La loi doit être faite selon les prescriptions du Coran, il s'agit donc de lois islamiques (la charia).

¹³ A. KHALLAF, Les fondements du droit musulman, Ed. Al-Qualam, 1997, 368 p.

¹⁴ J. SCHACHT, Introduction au droit musulman, Ed. Maisonneuve et Larose, 1999, 250 p.

C'est dans le rejet de l'altérité et de la différence que la violence, qui court tout au long du Coran, puise sa justification. On y trouve au moins 700 occurrences de termes désignant le châtement, la torture et l'anéantissement punitif. La main même du croyant peut se charger d'appliquer le châtement imputé à la volonté de Dieu. On lit au verset quatre de la sourate neuf « Dieu les tourmentera par votre intermédiaire ». D'ailleurs, il est également dit « Vous n'avez pas tuez ces ennemis, mais c'est Dieu qui les a tués¹⁵ ». Au Pakistan, une loi enjoint de condamner à mort quiconque est accusé par un musulman d'avoir blasphémé le Prophète. L'incitation à la violence est limpide. L'islamisme apparaît donc parfois comme une variété d'islam.

Des groupes, qualifiés de sectes, se rattachent à des courants de l'islam. Parmi eux, les Kharidjites (dissidents), hostiles au califat et assassins d'Ali, dont il ne reste que quelques communautés à Zanzibar, en Tunisie et dans le Mzab algérien¹⁶. Ces dissidences ne se sont pas constituées à partir de litiges d'ordre théologique mais suite aux premières querelles politiques touchant la succession temporelle du Mahomet. En effet, Mahomet ayant constitué son Etat théocratique, il lui restait cependant à faire la preuve de sa vigueur militaire.

2) Imposer l'islam par la conquête et la conversion

A l'époque de Mahomet (loué, digne de louanges), rien n'était plus important pour l'avenir de l'islam que de vaincre ses adversaires par les armes¹⁷. Il était en effet facile de deviner que le prestige d'une victoire remportée sur le terrain avait des répercussions sur toute la péninsule. Et que davantage peut-être que les prédications les plus enflammées elle agirait sur les esprits dans un sens favorable à l'islam. Sensible comme il l'était au courage guerrier, le Bédouin aurait difficilement admis une défaite des musulmans. La propagation de l'islam était alors liée au sort des armes. C'est pourquoi, Mahomet fut un chef despotique et versa sans modération le sang de ses ennemis¹⁸.

La dynastie des Omeyyades (661-750) transfère le siège du califat de Médine à Damas, et poursuit le mouvement de conquêtes. Le Maghreb est occupé dès la fin du VIIème siècle, malgré une forte résistance berbère. L'islam franchit en 711 le détroit de Gibraltar, Cordoue et Tolède sont prises la même année. L'Empire s'étend aussi vers l'Asie jusqu'à l'Indus, l'actuel Ouzbékistan est occupé entre 700 et 715. Centralisation, et arabisation sont les traits caractéristiques de cette époque Omeyyade. Les dissensions sont ensuite apparues avec les chiites et les kharidjites, qui rejettent le califat de Damas, ainsi qu'un arrêt des conquêtes. En moins d'un siècle les Arabes ont conquis un empire

¹⁵ Coran, verset 8, sourate 17.

¹⁶ T. J. AL-ALWANI, Islam – conflit d'opinions, Ed. Al-Qalam, 1995, 160 p.

¹⁷ F. BURGAT, L'islamisme en face, La découverte, 1995, 255 p.

¹⁸ I. WARRAQ, Pourquoi je ne suis pas musulman ?, L'âge d'homme, 2001, 440 p.

qui s'étend du golfe de Biscaye à l'Indus et aux frontières de la Chine, de la mer d'Aral à la haute vallée du Nil.

La question est de savoir maintenant comment l'islam s'y prendra pour conquérir les hommes. Au début, l'Umma créée par Mahomet avait eu besoin de la guerre pour cimenter et, si cette guerre ne s'était pas transformée en conquête, elle se serait bel et bien effondrée.

Saladin fait ainsi usage du djihad (effort suprême, tension vers le but) pour favoriser l'expansion de l'islam. Comme le confirme Imad ad-Din¹⁹, secrétaire de Saladin « On marchait pour passer la bride à Jérusalem devenue rebelle ; pour y faire taire le bruit des cloches chrétiennes et retentir l'appel islamique de la prière, pour que les mains de la foi en chassent celles des infidèles, pour la purifier des salissures de leur race, des ordures de cette humanité inférieure, pour y réduire leur esprit au silence en rendant muets leurs clochers ». Les chrétiens captifs étaient réduits en esclavage s'ils ne pouvaient payer une rançon, à moins qu'ils se convertissent à l'islam ou tués.

Cela nous amène inévitablement à nous interroger sur la réelle reconnaissance des droits fondamentaux dans l'islam ?

3) Une conception archaïque et intolérante des droits fondamentaux ?

Le premier constat réside dans l'image singulièrement négative de cette religion en Occident. Anne Marie Delcambre, universitaire, utilise à ce propos l'expression de « miroirs déformants » qui agissent, dans un sens comme dans l'autre, à propos de l'Occident chrétien et de l'Orient musulman. Est-ce que cette image est véritablement déformée en ce qui concerne l'intolérance de l'islam au sujet des droits fondamentaux ?

Actuellement, nous assistons à certaines dérives sectaires islamiques²⁰ qui recherchent systématiquement une extériorisation sans bornes de leurs croyances, en raison d'un logique d'appartenance forte, voire exclusive. Certains groupuscules tendent à méconnaître les normes les mieux établies et les plus fondamentales de l'ordre juridique républicain qui prévaut en France, par exemple. L'ignorance du principe du principe de laïcité est à cet égard emblématique en ce qu'elle exprime tout à la fois le rejet du respect des libertés de conscience, de la séparation entre sphères publique et privée, ainsi que de la citoyenneté, moteur de la République. Plus grave encore, ces dérives violent les principes et normes fondamentaux qui fondent les démocraties occidentales : liberté d'aller et de venir, liberté d'association, liberté de parole, égalité des sexes, ...

¹⁹ G. TATE, L'Orient des croisades, PUF, « Que sais-je ? », 2001, 128 p.

²⁰ N. GUILLET, Liberté de religion et mouvements à caractère sectaire, LGDJ, Bibliothèque de droit public, 203, 190 p.

Ce dernier aspect mérite une analyse un peu plus approfondie pour mettre en lumière la conception et l'archaïsme de l'islam²¹. Alors que la grande majorité des Etats démocratiques sont engagés dans un mouvement tendant vers l'égalité des sexes entre homme et femme, l'islam revendique le contraire. Bien souvent la femme est confinée dans sa maison et privée de toute instruction. Jusqu'à l'âge de sept ans le garçon est élevé par les femmes ensuite il rejoint l'univers masculin personnifié par son père et il apprend un métier ou entre à l'école coranique. Les femmes peuvent également être sanctionnées de répudiation voire de lapidation. L'obéissance et la fidélité ne s'appliquent qu'à elles et n'a pas de réciprocité envers l'homme. En résumé, le Coran soumet les femmes à une série de prescriptions à la fois strictes et avilissantes. L'islam accrédite ainsi la supériorité de l'homme, dans tous les domaines, sur la femme. Gauthier a écrit à ce sujet qu'«il y a en islam une guerre déclarée des sexes, sans trêve, sans merci. L'homme a contre soi non seulement toutes ses femmes mais aussi toutes les femmes». Cet antagonisme permanent crée deux univers distincts en islam, celui de l'homme et celui de la femme²².

L'image occidentale de l'islam n'est pas toujours déformée et la conception de la femme dans le Coran ainsi que les actuelles dérives sectaires sont bien la preuve d'un archaïque, ou d'un retour vers l'archaïsme, d'un islam apparaissant comme intolérant dans le Coran.

B. – Les pratiques intolérantes de l'islam

La désintégration de l'ordre bipolaire du monde issu de Yalta a suscité des inquiétudes et des peurs. Le système international est désormais multcentré, fragmenté, imprévisible et se trouve de plus en plus livré à une dynamique de l'éclatement. Le brouillage des repères idéologiques hérités de la guerre froide et l'aggravation des problèmes anciens ou l'apparition de nouveaux périls (césure entre le Nord et le Sud, guerres régionales, conflits nationalistes, exacerbation des replis identitaires, dissémination de la violence, crises sociales avec leurs cortèges de misère et d'exclusions, ...) ont favorisé des pratiques intolérantes pour l'islam.

1) Expansion d'un fanatisme religieux et refus de la critique

Les attentats du 11 septembre 2001 ont remis en lumière les débordements extrémistes de la religion musulman. Ils rappellent ceux des mollahs iraniens, des talibans afghans et des wahhabites saoudiens qui incitent à considérer l'islam comme une religion rétrograde.

²¹ F. GASPARD et F. KHOSROKHAVAR, *Le foulard et la République*, Ed. La Découverte, Paris, 1995, 213 p.

²² Dossier spécial « Horizons », *L'islam et les femmes*, *Le Monde*, dimanche 16 et lundi 17 octobre 2001, pp. 13-20.

Les fondamentalistes ou les intégristes musulmans souhaitent rechercher la pureté du message originel mettre en œuvre une application intégrale du Coran. Leur théorie utilise les situations (économiques, politiques, ...) des pays musulmans pour prôner un retour au strict texte du Coran comme étant un retour à la pureté. Aux républicains démocrates qui entendent rappeler la primauté du droit positif sur la loi religieuse, les intolérants renvoient en boomerang l'intolérance supposée des laïcs opprimant, au nom d'un européocentrisme arrogant, les croyants sincères que les islamistes assurent être²³. Ils cherchent à « instrumentaliser » la religion à des fins politiques en utilisant la confusion du temporel et du spirituel par l'islam. Pour eux, le djihad est la guerre sainte contre les incroyants, mais c'est aussi la lutte contre les dirigeants musulmans suspects d'apostasie²⁴. Ils utilisent dorénavant la technique de la menace (à l'intégrité physique, attentats, chantage, ...) pour faire plier les gouvernements opposés à leur ligne de conduite. Concrètement, il peut être cité les exemples suivants pour illustrer l'intolérance contemporaine :

- massacres (égorgés, le plus souvent) de civils (adultes et enfants) en Algérie par le Groupe islamique armé (GIA) pour avoir commis le crime de ne pas avoir obéi aux consignes des mollahs intégristes de ne pas voter,
- lapidation de femmes en public par leurs proches, dans les Emirats arabes unis (EAU), pour avoir trompé leur mari qui pratique la polygamie,
- attentats kamikazes en Israël fomentés par des groupes intégristes comme le Hamas, par exemple.

Les musulmans eux-mêmes sont souvent lucides et voient les excès commis par les intégristes

Le gouvernement français vient justement de faire l'objet d'un chantage d'attentat sur le territoire national ou des intérêts français dans le monde revendiqué par un groupe nommé « Les défenseurs d'Allah ».

L'intolérance apparaît aussi dans l'interdiction de faire de la critique historique pour un musulman car ce n'est pas dans l'esprit de l'islam, comme le précise Ali Merad²⁵. Le Coran est parfois incohérent sur le plan des détails même s'il possède une vraie cohérence d'ensemble, malgré l'apparence désordonnée. Les musulmans considèrent que, dès l'époque de leur prophète, tout a été dicté par Dieu. Pour la plupart des historiens musulmans, dès lors qu'ils sont croyants, le Coran l'emporte sur la recherche historique. On s'aperçoit que même si les premiers musulmans ont été critiqués, il n'en a pas été de même pour les générations suivantes. Aujourd'hui, les musulmans qui osent poser des questions ou critiquent le Coran prennent des risques énormes pour leur intégrité physique. Mohamed Taha a ainsi été pendu en 1985 à

²³ S. RAMADAN, La Sharia, le droit islamique, Ed. Tawhid, 2000, 324 p.

²⁴ R. KALISKY, L'islam, origine et essor du monde arabe, Marabout, 1995, 308 p.

²⁵ A. MERAD, L'exégèse coranique, PUF, « Que sais-je ? », 1998, 127 p.

Khartoum pour avoir dénoncé l'islam politique et militaire de Médine. Plus récemment, le philosophe égyptien Nasr Abou Zeid, auteur d'une critique du discours religieux, a été contraint de s'exiler aux Pays-Bas.

L'intolérance commence par l'impossibilité à avoir un regard critique sur soi et se poursuit par l'impossibilité à admettre d'autres choix que les siens. La tolérance religieuse et intellectuelle varie selon divers degrés et échelons, y compris dans la religion musulmane. Bossuet disait que « nos ennemis sont en nous-mêmes ». L'islam s'enferme-t-il dans cette intolérance ? N'y a-t-il pas d'autres facettes d'un islam modéré et tolérant qui cherche à cohabiter avec les autres religions, en particulier ?

2) Une absence de ré interprétation qui génère des malentendus

La question fondamentale qui se pose est de savoir si les paroles du prophète sont susceptibles d'interprétation ? La réponse est normalement négative. Toutefois, le Coran, récit des paroles et faits du prophète, date du VIIe siècle. Ainsi, des exemples sont devenus anachroniques avec le temps et totalement inapplicables au XXIe siècle.

Ceci fait ressortir avec évidence que les textes sacrés anciens ont la plupart du temps besoin d'être ré interprétés pour trouver une application cohérente à notre époque²⁶. Cette démonstration implique une relativisation, donc un espace de liberté et d'autonomie de conscience personnelle, s'opposant à ce que certains assènt comme vérité absolue et immuable. A ce sujet, le premier ordre de Dieu au Prophète Mohamed a été « Ikra » c'est-à-dire « lis ». Allah incite donc à la lecture et donc à la connaissance. A l'époque, la lecture est la porte du savoir car elle constitue l'un des seuls vecteur de transmission du savoir (avec l'oral). Ce n'est naturellement plus le cas désormais avec toutes les technologies d'information et de communication. Toutefois, trop d'information ne tue-t-il pas l'information ? Finalement, n'est-il pas plus opportun de développer un esprit critique que d'abreuer d'information, parfois inexactes ou fausses ?

Cette tendance naturelle à ne pas ré interpréter les paroles du Prophète pousse certains penseurs spirituels malhonnêtes ou fanatiques (politique, pouvoir, xénophobie, etc.) à utiliser des extraits du Coran hors de leur contexte, ou pire, à les interpréter à leur façon pour mieux dominer ou exploiter la crédulité ou l'ignorance de leurs disciples. Ces principes de manipulations mentales sont largement utilisés dans de nombreuses sectes.

3) Une cohabitation fondée sur le dialogue et le pluralisme

La cohabitation est avant tout une situation dans laquelle des personnes vivent ensemble, quelque que soit l'emprise spatiale de référence (maison, village, ville, pays,

...). Cette volonté est présente au sein de l'islam puisqu'il est pluraliste.

Par exemple, si le Coran interdit la consommation d'alcool, il permet cependant aux chrétiens de boire du vin lors de l'eucharistie, et d'autres boissons alcoolisées. A ce propos, historiquement, les sociétés islamiques qui avaient un monopole d'Etat pour la vente d'alcool, avaient aussi un administrateur chrétien pour s'en occuper.

Un sondage de l'IFOP réalisé pour le Monde²⁷, après les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis d'Amérique, fait ressortir que les musulmans de France sont plus pratiquants, mieux intégrés et hostiles au terrorisme. Ils approuvent la laïcité républicaine et l'immense majorité juge le terrorisme contraire aux prescriptions du Coran.

Enfin, la liberté de conscience est abordée et prônée par le Coran qui dispose « nulle contrainte en religion ».

En conclusion, la présence d'éléments favorisant l'intolérance est avérée dans la religion musulmane, qu'ils soient d'origine coranique ou factuels. Toutefois, n'y a-t-il pas au contraire des préceptes incitant à la tolérance et facilitant par la même une cohabitation avec l'islam ?

²⁶ R. FOEHRLE, L'islam pour les profs (recherches pédagogiques), Karthala, Paris, 1992, 242 p.

²⁷ L'islam apaisé des musulmans de France, Le Monde, 05 octobre 2001, pp. 10 et 11.

DEUXIEME PARTIE

... EN PASSANT PAR LA RECHERCHE DE LA TOLERANCE ...

« Plus les hommes seront éclairés, plus ils seront libres »

MONTESQUIEU

Les problèmes à résoudre aujourd'hui ne sont évidemment pas ceux d'hier. La notion de tolérance est à repenser en fonction du contexte contemporain. La question de l'acceptation mutuelle ne se pose pas seulement pour les religions mais aussi pour les cultures. Comment penser la coexistence dans l'espace démocratique de communautés diverses, qu'elles soient religieuses, ethniques, linguistiques, sexuelles, ... ?

Un des problèmes centraux des sociétés démocratiques aujourd'hui réside dans la question de la coexistence, non pas des individus mais des groupes²⁸.

La tolérance est d'abord une idée morale. Mais cette signification morale a été toujours liée, historiquement, à des dispositifs juridico-politiques, comme les Edits de tolérance. Ces dispositifs ont eu un rôle majeur car les discours moraux, les appels à la raison ou les recommandations à l'ouverture sur l'autre sont souvent inefficaces. En effet, un concept juridico-politique de la tolérance ne doit-il pas présupposer que les gens soient moraux ou qu'ils le deviennent ? Kant s'interrogeait déjà pour savoir si la tolérance est possible avec un peuple de démons ? Yves Charles Zarka propose la « structure – tolérance » comme réponse à ces questions. Néanmoins, la neutralité de l'Etat, le respect des valeurs et des droits fondamentaux et l'élaboration des droits culturels sont des préalables pour garantir la tolérance.

Pour Hans Küng²⁹, « les religions peuvent aussi avoir et ont souvent eu des effets positifs, contribuant de façon extrêmement importante à l'édification de l'humanité. A travers des individus, des groupes religieux ou des communautés religieuses en leur entier, elles peuvent œuvrer dans le monde, avec persévérance, pour la paix, la justice sociale, la non violence et l'amour du prochain. Elles peuvent propager et vivifier des attitudes fondamentales comme la volonté de paix, le renoncement à la force et promouvoir la tolérance ».

Selon Jean Muttapa³⁰, « le dialogue entre les religions – et plus généralement entre les cultures qu'elles ont engendrées et qu'elles nourrissent encore – n'est pas une utopie : il est plus que jamais une nécessité politique concrète. Une nécessité vitale, à l'heure où certains nous chantent les louanges de la mondialisation culturelle – qui se réduit souvent, en fait, à un appauvrissement spirituel et social. Une nécessité urgente, à l'heure où d'autres nous prédisent un clash des civilisations dont le 11

²⁸ I. URBAIN et A. RIZA, Tolérance de l'islam, Saint-Ouen, 1992, 95 p.

²⁹ H. KUNG, op. cit., pp. 123-124.

³⁰ J. MUTTAPA, Religions et dialogue, Albin Michel, 1996, Paris, p. 120.

septembre 2001 n'aurait été que la première manche. Le dialogue, ce lent et laborieux travail de défrichage, de traduction mutuelle, est la seule voie capable de nous faire avancer vers un universel qui ne se réduise pas à un nivellement culturel par le bas ».

Enfin, « plus que jamais, le dialogue est nécessaire et nous devons tout faire pour le sauvegarder et le promouvoir. La coexistence implique une connaissance vraie, objective et exigeante » selon Monseigneur P.CLAVERIE, évêque d'Oran³¹.

A. – La tolérance dans les prescriptions du Coran

La source de l'islam est le Coran. Le mot « islam » a la même signification que « paix » en arabe. C'est pourquoi, le Coran est basé sur les concepts de la bonne moralité, de l'amour, de la compassion, de la miséricorde, de l'humilité, du dévouement, de la tolérance et de la paix.

1) L'islam comme religion de paix

L'islam est une religion qui offre à l'humanité la paix et le bien être pour le musulman. Dieu invite tous les gens à appliquer les enseignements moraux du Coran comme modèle grâce auquel la miséricorde, la compassion, la tolérance et la paix sont établies dans le verset 208 de la sourate Al-Baqara « Ô les croyants ! Entrez en plein dans l'islam et ne suivez pas le diable, car il est certes pour vous un ennemi déclaré ». Ainsi, tel que le décrit ce verset du Coran, l'homme ne peut trouver le bien être et le bonheur qu'en se conformant aux valeurs morales.

De plus, le Coran prône un esprit de tolérance religieuse. Comme le monothéisme constitue le fondement de l'islam, la tolérance en est une de ses caractéristiques essentielles. Rappelons qu' « islam » signifie littéralement à la fois « soumission » à Dieu et « paix ». La tolérance religieuse a toujours été pour l'islam une loi de vie nécessaire qui ne peut être négligée sous peine de mettre la société en grand péril. Pour preuve, l'islam proclame de façon absolument claire que toute l'humanité ne forme qu'une seule grande famille et que l'origine de tous les peuples est une, puisque tous les êtres humains ont été créés d'une seule âme : « Ô humanité, vénérez votre Seigneur – Gardien qui vous a créés d'une seule personne qui a créé celle-ci d'une même nature que Lui et en forme sa compagne et de ces deux êtres a fait sortir tant d'hommes et de femmes³² ».

Ainsi, la Umma doit être dans ses principes, ses fondations, unique et une comme Allah est unique et un. Elle forme alors le dâr al-islam (la maison de la paix), c'est-à-dire un espace de la paix entre musulmans (ceux qui font allégeance à Allah et qui ne portent pas les armes contre les musulmans). Ceci est l'idéal. Le reste de monde forme le dâr

³¹ C. CHEMS EDDINE, L'islam et l'Occident chrétien, Ed. Casbah, 2001, 447 p.

³² Coran, sourate 4 (les femmes), verset 1.

al-harb (la maison de la guerre) où l'islam doit être annoncé. Dans ce monde, non encore islamisé, on distingue le dâr al-sulh (la maison de la réconciliation) qui désigne le territoire des trêves signées avec les gens du Livre, à savoir les Juifs, les Chrétiens et les Sabéens ou les Zoroastriens.

Enfin, a contrario, le Coran condamne le mal car Dieu a commandé à l'humanité d'éviter le mal en interdisant les actes mécréants, l'immoralité, la rébellion, la cruauté, l'agressivité et les massacres. Ceux qui n'obéissent pas aux ordres de Dieu suivent les pas de Satan.

2) Une large vision de l'idée de justice

Comme tous les peuples font partie d'une même famille, l'islam insiste sur la nécessité d'une égalité et d'un respect absolus entre tous les êtres humains. Ni la race, ni la couleur, ni l'ethnie, ni le privilège (si ce n'est celui de la droiture) ne peuvent être des critères de valeur en islam : « O Humanité ! Nous vous avons créés d'un seul couple, d'un homme et d'une femme, nous vous avons répartis en nations et tribus afin que vous vous connaissiez les uns les autres (et ne vous méprisez pas). En vérité, le plus digne devant Dieu est celui d'entre vous qui est le plus droit³³ ».

De plus, la variété et la diversité humaine sont considérées comme faisant partie de la bénédiction et de la miséricorde de Dieu. Les peuples sont invités à aller au-delà de la simple coexistence et de chercher activement à s'entendre mutuellement et à nouer des relations d'entraide réciproque. Ainsi, le Coran insiste sur une conception de la justice qui ne se limite pas à la race, à la couleur, à la croyance ou à la nationalité : « Quand, entre peuples, vous prononcez un jugement, faites-le avec justice : combien, en vérité est excellent l'enseignement que Dieu vous a donné³⁴ ».

Enfin, le Prophète ajoute : « O vous qui croyez ! Demeurez fermement fidèles à Dieu dans les témoignages que vous porterez en faveur des bonnes actions et ne permettez pas que la haine des autres vous dirige vers le mal et vous détourne de la justice. Soyez justes : la justice est proche de la piété : et craignez Dieu. Car Dieu voit tout ce que vous faites³⁵ ».

3) L'islam prône la tolérance religieuse

La tolérance islamique ne se limite pas aux Peuples du Livre, mais s'étend à tous ceux qui aiment la vérité avec foi, sincérité et droiture puisque Dieu affirme dans le Coran : « Ceux qui croient (dans le Coran) et ceux qui observent (les Ecritures) des juifs, des Chrétiens et des Sabéens, et ceux qui croient en Dieu, et au Jour dernier, et

³³ Coran, Sourate 49, Les appartements privés, verset 13.

³⁴ Coran, Sourate 4, Les femmes, verset 56.

³⁵ Coran, Sourate 5, La table, verset 8.

ceux qui agissent avec droiture, ils recevront leur récompense de leur seigneur, ils n'auront rien à craindre, ils ne seront pas affligés³⁶ ».

Le Coran affirme également sans équivoque le droit de chaque individu à la liberté de pensée et de religion : « Qu'il n'y ait pas de contrainte dans la religion, la Vérité se distingue par elle-même de l'Erreur ; celui qui rejette le mal et croit en Dieu saisit une poignée solide qui ne se brise jamais³⁷ ».

Ainsi, l'islam insiste sur le fait que tous les peuples (et pas uniquement les musulmans) jouissent de la liberté de religion et de culte. L'islam prend en compte tous les lieux sacrés dédiés au culte (juifs, chrétiens ou islamiques) et demande aux musulmans de défendre la liberté de culte pour tous. L'islam désire l'établissement d'une société universelle et libre où tous puissent vivre et jouir de la liberté de religion dans la sécurité et l'égalité : « Si Dieu n'avait pas empêché les peuples de se dresser les uns contre les autres, des monastères, des églises des synagogues et des mosquées, où le nom de Dieu est abondamment célébré, se fussent certainement effondrés³⁸ ».

Enfin, un autre aspect de la tolérance religieuse en islam est l'idée que, là où il existe des différences religieuses, les disciples des différentes traditions religieuses devraient tous s'engager dans un respect et une amitié réciproque. L'islam commande aux musulmans de mener tout dialogue et même de discuter des désaccords en matière de religion dans un esprit de courtoisie, de sensibilité et de bonne volonté et jamais avec hostilité ou violence : « Et ne discutez avec les Peuples du Livre que pour faire mieux³⁹ ».

Trois ans après la mort du Prophète, le calife Omar II, dont les troupes viennent de conquérir l'Asie mineure, avait préservé toutes les garanties religieuses, civiles et économique qu'il remis à l'évêque de Jérusalem, et dont voici les extraits : « Au nom de Dieu, le très miséricordieux et le tout miséricordieux, ceci est la sauvegarde accordée par le serviteur de Dieu, Omar commandeur des croyants, aux habitants de là (Jérusalem). Il leur garantie la sauvegarde de leurs vies, leurs biens, leurs églises, leur croix quelque soit l'état de celles ci et de leur culte en général. Leurs églises ne seront ni occupées ni détruites et ne subiront aucun dommage. Il en sera de même pour leurs annexes, leurs croix, aucune violence ne leur sera faite en matière de religion et on ne fera tord à aucun d'eux ».

³⁶ Coran, Sourate 2, La vache, verset 62.

³⁷ Coran, Sourate 2, La vache, verset 256.

³⁸ Coran, Sourate 22, Le pèlerinage, verset 40.

³⁹ Coran, Sourate 29, L'araignée, verset 46.

B. – De l'application de la tolérance par les hommes

Le statut réservé à l'individu (homo politicus ni même homo socialis), dans les sociétés arabo-musulmanes, est différent de celui existant dans les sociétés occidentales (judéo-chrétiennes). La législation en islam est naturellement fortement influencée par l'unicité divine qui commande toute la réflexion spirituelle et temporelle. La communauté musulmane s'est donc consolidée autour du point central de la foi en Allah, Dieu unique, créateur et législateur, rémunérateur et garant d'un ordre social et moral. Le message coranique est perçu comme n'étant pas seulement adressé aux Arabes de l'Arabie du VIIe siècle, mais à tous les hommes, qui doivent désormais obéir à la même législation dont les principes sont énoncés dans le texte révélé par Mahomet.

1) La reconnaissance d'un statut au non musulman ou dhimmi

En pays musulman, le dhimmi est le fidèle d'une confession abrahamique (Juifs et Chrétiens) soumis à un statut juridique inférieur et à un impôt : le djizya. Ainsi, dans l'islam, les minorités religieuses bénéficient d'un statut protégé en échange de leur comportement pacifique dans la société et moyennant le paiement du djizya (impôt versé par les non musulmans pour échapper à l'obligation du service militaire). Dhimmi est une expression arabe qui signifie « protection ».

Aujourd'hui, l'islam est la religion qui se répand le plus vite aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, et la seconde religion en France⁴⁰. L'immigration explique pour partie cette évolution. Dans le cas des Etats-Unis et de Grande-Bretagne, il y a plus de convertis à l'islam que d'immigrants. Or, la violence n'est pas utilisée pour la conversion dans ces deux exemples. Il convient de rappeler que le Coran interdit la conversion par la contrainte. Ce n'est pas non plus le paiement du djizya (de l'ordre de 40 €) qui doit pousser à la conversion. Par comparaison, la charité obligatoire évaluée en pourcentage de la richesse redevable par les musulmans est elle aussi de l'ordre de 40 €

Dans le cadre de la tolérance, l'important réside dans le fait que le dhimmi a le droit de pratiquer sa propre religion.

2) Une vision particulière de la tolérance démocratique

En ce qui concerne la question de savoir si l'islam est compatible avec la démocratie, il est nécessaire d'analyser plus précisément la notion de démocratie.

D'abord, si la démocratie est envisagée comme un système qui protège des droits individuels, l'islam est démocratique. Pour preuve, les droits individuels

⁴⁰ Sous la dir. de T. de MONTBRIAL et P. MOREAU DEFARGES, Ramses 2004, IFRI, Dunod, Paris, 2003, 372 p.

(exemple du droit à la sphère privée) apparaissent dès la civilisation islamique classique et, par conséquent, avant d'être présents dans les pays occidentaux⁴¹. Sous le règne du calife Omar, lorsqu'un homme accusait un autre devant la justice d'avoir consommé de l'alcool (prohibé et sanctionné par le Coran), la réponse du calife à l'accusateur était la suivante : « Comment le savez-vous ? ». Si l'accusateur répondait qu'il avait vu l'accusé par la fenêtre en train de boire du vin en traversant sa propriété, le calife répondait : « C'est vous qui êtes en tort, puisque vous n'avez pas respecté la vie privée de cet homme ».

Ensuite, si la démocratie est définie comme une organisation au sein de laquelle les dirigeants sont élus (quelque soit le mode de scrutin), l'islam est compatible avec cette conception même s'il ne contient pas d'obligation d'organiser des élections. Historiquement, il peut être cité l'exemple du premier calife, Abou Bakr, qui a été élu. Ce dernier, après la mort du prophète Mohammed, a dit dans son allocution inaugurale : « Sans doute ai-je été élu votre émir bien que je ne sois pas votre supérieur. Si j'ai raison, aidez-moi, si je m'égarer corrigez-moi. L'honnêteté, c'est la fidélité, le mensonge, c'est la trahison ».

Enfin, si la démocratie est réduite à la pratique du principe du vote majoritaire, l'islam n'est pas démocratique et ne reconnaît pas le droit au peuple de décider par un vote à la majorité. Dans la conception islamique, les droits donnés par Dieu ne sauraient être remis en question. Les citoyens peuvent mettre en œuvre une réglementation pour la vie courante, mais celle-ci doit être en accord avec le droit islamique.

3) La dérive actuelle vers le despotisme

Aujourd'hui, le monde musulman est soumis pour une partie au despotisme⁴². Il convient de s'interroger si la cause a pour origine les enseignements de l'islam ? La plupart des régimes d'oppression du monde musulman sont des régimes socialistes séculiers. De plus, les islamistes modernes ne forment en aucune façon un mouvement monolithique. La majorité s'est tournée vers l'islam afin de rejeter ce despotisme pour le remplacer par une démocratie démocratique. Même si le slogan « l'islam est la réponse » utilisé par les Mollahs ignorant des villages qui pensent que la solution aux problèmes de la société réside dans l'imitation sans réfléchir de la pratique de ses aïeux.

Au contraire, l'actuel leadership islamique comprend des intellectuels et des scientifiques habitués à réfléchir et à critiquer, et qui se rendent compte que se sont les principes fondamentaux énoncés par le Coran qui doivent servir de limitation au

⁴¹ Colloque « Islam et libéralisme », Institut Euro 92, avril 1995.

⁴² F. DUBET, La galère. Jeunes en survie, Points, Paris, 1987, 497 p.

pouvoir de l'Etat islamique, et non pas les hommes politiques musulmans qui doivent interpréter ou plus exactement dicter leurs interprétations du droit islamique⁴³.

Des auteurs imputent finalement la dérive fondamentaliste de l'islam aux problèmes économiques. Ils imputent alors le retard économique des pays musulmans à l'islam qui prônerait l'isolement et la fermeture délibérée à l'innovation, qu'elle soit politique, intellectuelle ou technique. A l'époque de l'élaboration du Coran, il semble n'y ait rien de tel de la part de Mahomet qui, par ailleurs commerçant lui-même, a parsemé le Coran de réflexions marchandes. Un tel isolement ne se manifeste pas non plus aux grandes heures de l'empire musulman. En revanche, la réaction intégriste qui a suivi cet « âge d'or » islamique est probablement l'une des causes du déclin économique des peuples arabes.

En conclusion, la présence de la tolérance est également avérée dans l'islam. Alors, afin de favoriser une éventuelle cohabitation avec celui-ci, ne faut-il pas mettre dans l'ombre les pans d'intolérance et en lumière ceux qui prônent la tolérance ?

⁴³ A. HUSSEIN, Le livre du musulman désemparé, pour entrer dans le troisième millénaire, La découverte, Paris, 1992, pp. 107-108.

TROISIEME PARTIE

...POUR EXIGER UN EQUILIBRE TOLERANT

« Nous avons assez de religions pour haïr et persécuter,
et nous n'en n'avons pas assez pour aimer et pour secourir »

VOLTAIRE

Toute proposition, tout comportement, toute attitude constituant une atteinte aux valeurs et aux droits fondamentaux de l'institution démocratique ne peuvent être tolérés, quels que soient les arguments que l'on puisse fournir à partir des coutumes et des cultures. Des pratiques comme le mariage forcé, la répudiation, l'excision, ..., qui sont contraires au droit positif français n'ont pas à être tolérées dans le cadre du respect des textes fondamentaux⁴⁴ qui fondent notre démocratie.

Cependant, deux dangers peuvent venir rompre cette recherche d'équilibre tolérant. D'un côté, au sein de la démocratie elle-même qui risque de devenir intolérante en imposant la tyrannie de la majorité. De l'autre côté, la tyrannie de la minorité existe également. Finalement, au lieu de revendiquer la préservation de sa culture et de son mode de vie, une minorité tyrannique tentera d'imposer à toute la société ses propres valeurs et ses propres lois. Voltaire préconisait justement « pas de tolérance pour les intolérants ».

Par définition, est tolérant celui qui permet aux autres d'avoir leurs opinions ou leurs croyances ou de se conduire d'une certaine manière, même s'il ne partage ou n'approuve pas leurs idées.

A. – Restreindre l'intolérance

La limitation de l'intolérance passe inévitablement par la réduction de l'intolérance mais aussi par la mise en valeur d'un islam modéré.

1) Réduire les facteurs limitant les libertés d'expression et de pensée

C'est généralement l'absence d'institutions civiles, des erreurs de jugement et le manque de volonté politique qui concourent à porter atteinte aux libertés d'expression et de pensée découlant d'une absence d'institutionnalisation de celles-ci. Au contraire, les injonctions sans équivoque du Coran (« Point de contrainte en religion » et « A vous votre religion, à moi la mienne ») sont des exemples de tolérance puisqu'ils basent

⁴⁴ Constitution française du 4 octobre 1958 (y compris son préambule : déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 et le préambule de la constitution de 1946), Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des droits fondamentaux de 1950, ...

l'islam sur un axiome de libre-arbitre. Dans les faits, l'islam débouche à la fois sur « l'islam modéré » ou « l'islam fondamentaliste ».

Généralement, ce n'est pas l'islam qui réduit la libre pensée mais l'interprétation qui en découle. C'est pourquoi, il peut sembler arbitraire d'assimiler islam et absence de liberté d'expression. Cette dernière est le plus fréquemment du ressort de la responsabilité des gouvernants. En la matière, il peut être recommandé l'application du principe de séparation des pouvoirs mis en avant au XIII^{ème} siècle par Montesquieu dans l'Esprit des lois. Cette répartition des pouvoirs ne peut que concourir à une meilleure garantie des libertés individuelles et collectives. En pratique, le plus souvent, il ne s'agit pas d'une séparation stricte des pouvoirs mais d'une collaboration permanente. Cela ne peut que renforcer les principes fondamentaux d'une démocratie et garantir au final les intérêts des citoyens qui la compose.

Ce dialogue permanent entre les institutions, et a fortiori entre les personnes, ne est l'opposé du sectarisme qui ne favorise que l'obscurantisme et l'intolérance.

2) Limiter le sectarisme

A l'opposé de la tolérance se trouve l'intolérance, qui se manifeste à des degrés divers. A la base, il peut s'agir d'une étroitesse de vues par laquelle on va réprover le comportement d'une personne, d'un groupe d'individus ou de sa manière de faire.

A l'heure où l'islam fait la une des journaux, l'intolérance gagne du terrain, l'étroitesse d'esprit devient préjugé et se traduit par une aversion à l'égard d'un groupe, d'une ethnie ou d'une religion. Plus virulent que le préjugé, le sectarisme peut parfois se manifester par une haine violente. Souvent, la tolérance est en autres une question d'équilibre. Or, l'équilibre est un état difficile à trouver. Cela peut être comparé au balancier d'une horloge qui oscille entre les deux extrêmes, entre trop de tolérance et trop peu.

A titre d'exemple, un philosophe du XVI^{ème} siècle s'est exclamé à propos de la Vallée du Cachemire : « Si le paradis existe quelque part, ce doit être ici ». Il était loin d'imaginer les événements dont seraient l'objet plus tard le théâtre. Au cours de la dernière décennie, plus de 20.000 personnes y ont perdu la vie dans les combats qui opposent les séparatistes à l'armée indienne. Le journal allemand Süddeutsche Zeitung a qualifié cette région de « Vallée des larmes ». La vallée du Cachemire illustre un principe simple, mais qu'il est utile de rappeler : l'intolérance peut réduire à néant un paradis.

3) Favoriser la vision constructive de l'islam

L'intégrisme musulman prétend vouloir participer aux décisions du monde et être reconnu. A partir de ce constat, il est indéniable qu'il n'utilise pas une démarche

constructive⁴⁵ pour y parvenir mais bien des actes illégaux (attentats, ...). Il ressort que l'islam dont se revendique les intégristes n'est justement pas l'islam des origines qui respectait tous les gens du Livre. Ce n'est pas non plus l'islam ouvert sur tous les débats des grands philosophes comme Averroès ou l'islam sensuel et hédoniste des poètes avec des milliers d'œuvres artisanales et architecturales.

C'est un islam fabriqué de toutes pièces à partir de manifestes qui aboutit à ce que certains auteurs appellent un « islam pauvre et maigre » comme celui des Wahhabite saoudiens. Cet islam illettré qui revendique une prétendue union du politique et du religieux sous les quatre premiers califes dans la cité de Médine oublie par la même que ce fut la guerre civile.

A cette percée de l'intégrisme, les Occidentaux sont tentés de réagir de façon plus ou moins brutale en fonction des méfaits commis par les premiers. L'Occident devrait favoriser un islam polyphonique

B. – Mettre en lumière une tolérance permettant une saine cohabitation

Croyant en un Dieu unique et / ou citoyen d'une laïcité librement consentie, l'homme du XXIe siècle devra répondre à des questions dont ni la laïcité ni la foi ne possèdent de solutions en soi. Ces questions sont celles du fanatisme religieux et politique, de la violence sociale et culturelle, des maladies nouvelles, de la pauvreté et de la famine à l'échelle des continents. En bref, qu'elles sont les constantes qu'il doit mettre en avant pour mettre en œuvre une tolérance autorisant une cohabitation constructive.

1) La reconnaissance des droits fondamentaux

Pour le calife Omar I, l'Etat doit se limiter à la défense, à la justice, au contrôle des poids et des mesures, aux travaux publics, et il ne doit jamais concurrencer le secteur privé lequel doit être laissé en pleine liberté (la théorie de la main invisible d'Adam Smith nous vient ici en mémoire).. Pour le calife Omar II, l'intervention de l'Etat dans le commerce est un abus. L'Etat n'a pas comme fonction de faire des affaires, mais de gouverner, chose très différente.

Dans l'idéal, la Umma insiste sur l'égalité des croyants. Elle n'abolit pas les classes sociales mais elle veille qu'aucune classe sociale ne s'empare économiquement ou politiquement d'une autre classe. Il y a véritablement un principe d'égalité qui en découle. Le pauvre a droit à la générosité du riche (qui est riche par la volonté d'Allah). Ce dernier doit le devoir, au nom de la « zakat », un des piliers de l'islam, de subvenir aux besoins des plus démunis. Un principe d'assistance mutuel peut en être dégagé.

⁴⁵ A. MEDDEB, La maladie de l'islam, Ed. du Seuil, Paris, 222 p.

La personne humaine, dans son ensemble, est définie différemment en Occident et dans le monde musulman. Dans la charria, la personne humaine est avant tout une personne croyante et donc liée à un code très précis qui lui demande la soumission (islam) à une autorité savante qui peut la guider dans ses droits et ses devoirs de croyant. Cette conception est naturellement totalement différente de notre législation puisque la personne est libre. Elle accepte un consensus de vie qui l'amène à respecter un corpus de règles de conduite définies par ses concitoyens.

Par exemple, dans l'histoire de l'Iran, il y a eu quatre périodes propices à la liberté d'expression et de la pensée⁴⁶. La première remonte au mouvement constitutionnaliste. La deuxième, qui date des années 20, a commencé avec l'exil de Reza Pahlavi et s'est poursuivie avec le coup d'Etat du 19 août contre le Gouvernement national iranien. La troisième a coïncidé avec les premières années de la révolution et a duré jusqu'au début de la guerre et des activités de certains groupes terroristes tels que l'organisation des Moudjahidine. La quatrième a commencé avec l'arrivée au pouvoir des réformistes sous le gouvernement de Khatami.

Les systèmes sont fondamentalement différents mais ils participent tous deux à la reconnaissance d'un minimum de droits fondamentaux. Pour que ces derniers soient valablement garantis, ne faut-il pas que le pouvoir qui est chargé de les défendre soit réparti afin d'éviter la confusion des pouvoirs et les éventuelles dérives qui en découlent ?

2) La reconnaissance de la séparation des pouvoirs

La confusion du temporel et du spirituel dans l'islam participe à éloignement des points de vue avec la conception occidentale d'une religion. Pour les familiers de l'Histoire de l'islam, il est banal de dire que les musulmans sont en faveur du libéralisme économique. Mahomet était lui-même un marchand. Au contraire, en ce qui concerne le libéralisme politique, les choses sont plus compliquées. En effet, si l'islam reconnaît une pluralité d'opinions religieuses, il ne tient pas compte d'un style de vie subjectif. Il n'est pas opportun que l'islam soit une religion d'Etat car historiquement il a été constaté de nombreuses dérives autoritaires au travers de la charia.

La charria rend cependant compte d'un type de société dans laquelle la notion de citoyen est anachronique. Le citoyen appartient à la société occidentale, née de la révolution de 1789, établissant une égalité entre les hommes non pas au nom de Dieu mais au nom de la démocratie, c'est-à-dire un gouvernement qui n'a rien à voir avec aucune révélation divine. Les lois sont désormais acceptées et faites par les hommes et non plus par Dieu, même si une rémanence du droit naturel existe. Le gouvernant est le représentant d'un consensus librement choisi et non plus le « vicaire » de Dieu. Il n'a

pas à assurer de cohérence religieuse, une morale fondée sur une révélation, il doit assurer le respect des lois acceptées par tous. La religion est une affaire privée et non plus publique, aucune religion ne peut juridiquement prendre le dessus sur une autre ou exiger la soumission à une autre.

Si les deux imaginaires et les deux logiques restent chacune dans leur logique ou cohérence interne, le problème ou plutôt la réalité veut que ces deux systèmes de pensée et d'agir soient aujourd'hui en contact permanent, grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). A tel point que les frontières géographiques n'ont plus beaucoup de sens et d'efficacité. Ce contact engendre la confrontation, les revendications de toutes sortes, la peur de perdre son authenticité, la crainte d'être dominé par l'autre, ... Toutes ces peurs engendrent des réflexes de repli sur soi, projettent parfois l'individu vers la passé considéré comme paradis perdu. L'avenir fait aussi peur parce que des rapports de force sont établis entre les données du présent (la modernité) et les représentations du passé (la tradition). Seule une réflexion interculturelle peut faire prendre conscience de l'enjeu des deux stratégies et la prise de conscience chasse les démons destructeurs. Il ne s'agit pas d'affirmer la supériorité d'un système sur l'autre. Il s'agit avant tout de comprendre le fonctionnement de l'un et de l'autre pour favoriser leur cohabitation.

3) L'islam est-il opposé à l'Occident ?

L'attentat du 11 mars 2004 à Madrid en Espagne, qui fait suite à celui du 11 septembre 2001 à New York aux Etats-Unis d'Amérique, relance cette idée d'opposition entre l'islam et l'Occident. Qu'en est-il ? S'il existe une opposition fondamentale, la cohabitation entre les deux n'est alors pas possible !

D'après l'étude du Coran et des hadith, il n'est pas clairement mentionné une opposition cruciale entre l'islam et l'Occident. Au contraire, il apparaît plus que l'islam est partie prenante de l'Occident. Alors n'y aurait-il pas une confusion délibérément entretenue à ce sujet ? L'opposition ne se situerait-elle pas plutôt entre le socialisme bureaucratique et le modèle libéral ?

Le Professeur Samuel P. Huntington, dans « The clash of civilizations⁴⁷ » traduit en français par « le choc des civilisations », présente une thèse basée sur des motifs d'affrontements qui seraient passés de motifs idéologiques à des motifs identitaires. L'auteur dégage huit grandes civilisations (occidentale, islamique, hindou, slave-orthodoxe, japonaise, africaine, latino-américaine et confucéenne) dans lesquelles il existe un sentiment collectif très fort. Ainsi, selon lui, les affrontements futurs auront

⁴⁶ Rapport du Conseil Economique et Social des Nations Unies, Commission des droits de l'homme, Droits civils et politiques et, notamment : liberté d'expression, E/CN.4/1999/NGO/98, 11 mars 1999.

lieu entre des représentants de différents groupes de civilisation. Le conflit majeur, selon Huntington, sera un conflit opposant la civilisation occidentale à un bloc composé des civilisations islamique et confucéenne. Il expose également une résurgence généralisée de l'islam qui devrait aboutir à une confrontation entre les musulmans et les autres et plus précisément entre les musulmans et l'Occident.

Certains courants de pensée géopolitique, dont celui de Bill Clinton, affirment que l'islam ne pose pas de problème en lui-même, seuls les extrémistes musulmans viennent perturber les relations intra et inter étatiques.

⁴⁷ S.P. HUNTINGTON, *The Clash of Civilizations and the remaking of World Order*, Ed. Simon and Schuster, 1996 / S.P. HUNTINGTON, *Le choc des civilisations*, Ed. O. Jacob, Paris, 2000.

CONCLUSION

En conclusion, la cohabitation avec l'islam est non seulement possible mais plus encore souhaitable voire nécessaire. Quelque soit le courant de l'islam, pour le Coran, Dieu est universel et par conséquent, tout le monde peut cohabiter.

Historiquement, les relations entre l'islam et le christianisme ont été sans cesse tendues, allant de la coexistence pacifique à une guerre parfois violente. Leur opposition tient à la nature même des religions. La vision chrétienne de la séparation du temporel et du spirituel s'accommode mal de la conception de l'islam qui, au contraire, unifie, religion et politique. Ces deux religions s'opposent parfois parce qu'elles présentent certaines similitudes. Elles sont toutes deux monothéistes, à vocation universelle, missionnaires et n'admettent pas les autres divinités. Certains auteurs s'hasardent même à faire un parallèle entre la notion de « Jihad » et de « Croisade ». Finalement, chacune des deux civilisations a pris le dessus sur l'autre à un moment donné et ce du fait de plusieurs facteurs : supériorité économique, technologique, militaire ou démographique.

Selon Huntington, « le problème central pour l'Occident, ce n'est pas le fondamentalisme islamique. C'est l'islam, civilisation différente dont les représentants sont convaincus de la supériorité de leur culture et obsédés par l'infériorité de leur puissance. Le problème pour l'islam n'est pas la CIA ou le ministère américain de la défense. C'est l'Occident, civilisation différente dont les représentants sont convaincus de l'universalité de leur culture et croient que leur puissance supérieure, bien que déclinante, leur confère le devoir d'étendre cette culture à travers le monde. Tels sont les ingrédients qui alimentent le conflit entre l'islam et l'Occident ».

Toutes les religions monothéistes ont pour but la tolérance. Seules certaines interprétations débouchent dans les faits sur des pratiques intolérantes ou considérées comme telles. Si celles-ci sont isolées et limitées, la cohabitation avec l'islam est parfaitement envisageable sinon souhaitable.

Pour ramener la tolérance au niveau de l'individu, l'islam prône la tolérance à chaque musulman. Cette recherche est permanente et une vie n'est pas suffisante pour l'entrevoir complètement. Le but ultime de cette quête de tolérance passe par la connaissance, la sagesse et l'humilité.

« Plus les hommes seront éclairés, plus il seront libres »

* * * * *

BIBLIOGRAPHIE

- AL-ALWANI T. J., Islam – conflit d’opinions, Ed. Al-Qalam, 1995, 160 p.
- ALTSCHULL E., Le voile contre l’école, Seuil, Paris, 1995, 278 p.
- BURGAT F., L’islamisme en face, La découverte, 1995, 255 p.
- DUBET F., La galère. Jeunes en survie, Points, Paris, 1987, 497 p.
- FOEHRLE R., L’islam pour les profs (recherches pédagogiques), Karthala, Paris, 1992, 242 p.
- GASPARD F. et SERVAN SCHREIBER C., La fin des immigrés, Ed. du Seuil, 1985, 215 p.
- GASPARD F. et KHOSROKHAVAR F., Le foulard et la République, Ed. La Découverte, Paris, 1995, 213 p.
- GUILLET N., Liberté de religion et mouvements à caractère sectaire, LGDJ, Bibliothèque de droit public, 203, 190 p.
- HUSSEIN A., Le livre du musulman désemparé, pour entrer dans le troisième millénaire, La découverte, Paris, 1992, pp. 107-108.
- HUNTINGTON S.P., The Clash of Civilizations and the remaking of World Order, Ed. Simon and Schuster, 1996 / S.P. HUNTINGTON, Le choc des civilisations, Ed. O. Jacob, Paris, 2000.
- KALISKY R., L’islam, origine et essor du monde arabe, Marabout, 1995, 308 p.
- KHALLAF A., Les fondements du droit musulman, Ed. Al-Qalam, 1997, 368 p.
- KUNG H., Projet d’éthique planétaire, la paix mondiale par la paix entre les religions, Seuil, 1991, Paris, pp. 123-124.
- MEDDEB A., La maladie de l’islam, Ed. du Seuil, Paris, 222 p.
- MERAD A., L’exégèse coranique, PUF, « Que sais-je ? », 1998, 127 p.
- MONTBRIAL de T. (Sous la dir. de) et P. MOREAU DEFARGES, Ramses 2004, IFRI, Dunod, Paris, 2003, 372 p.
- MUTTAPA J., Religions et dialogue, Albin Michel, 1996, Paris, p. 120.
- RAMADAN S., La Sharia, le droit islamique, Ed. Tawhid, 2000, 324 p.
- RUDE-FRANCOIS F., L’immigration face aux lois de la République, Ed. Karthala, 1992, 207 p.
- SCHACHT J., Introduction au droit musulman, Ed. Maisonneuve et Larose, 1999, 250 p.
- SCHNAPPER D., L’Europe des immigrés, Ed. François Bourin, 1992, 1996.

SCHNAPPER D., La France de l'intégration, sociologie de la nation, Ed. Gallimard, 1991, 374 p.

TATE G., L'Orient des croisades, PUF, « Que sais-je ? », 2001, 128 p.

TODD E., Le destin des immigrés, assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales, Seuil, 1994, 390 p.

URBAIN I. et RIZA A., Tolérance de l'islam, Saint-Ouen, 1992, 95 p.

WARRAQ I., Pourquoi je ne suis pas musulman ?, L'âge d'homme, 2001, 440 p.

WEIL P., La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration, Ed. Calmann Lévy, 1991, 403 p.

ZARKA Y. C. et FLEURY C., Difficile tolérance, PUF, 2004, Paris, 234 p.)

Collectif, Religions et démocratie : judaïsme, christianisme, islam, bouddhisme, PUF, 2002, 189 p.

Colloque « Islam et libéralisme », Institut Euro 92, avril 1995.

La Nouvelle Revue de l'Histoire, Dossier Islam et islamisme, n°4, janvier – février 2003, 64 p.

Rapport du Conseil Economique et Social des Nations Unies, Commission des droits de l'homme, Droits civils et politiques et, notamment : liberté d'expression, E/CN.4/1999/NGO/98, 11 mars 1999.

Articles distribués par Monsieur Mustapha BENCHENANE durant le séminaire de recherches « islam : perspectives et réalités ».

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE. – D’UNE APPROCHE INTOLERANTE ...

- A. - L’intolérance dans la doctrine de l’islam
 - 1. – Les facettes intolérantes ou violentes du Coran
 - 2. – Imposer l’islam par la guerre et la conversion
 - 3. – Une conception archaïque et intolérante des droits fondamentaux
- B. – Les pratiques intolérantes de l’Islam
 - 1. - Expansion d’un fanatisme religieux et du refus de la critique
 - 2. – Absence de ré interprétation qui génère des malentendus
 - 3. – La recherche du dialogue pour cohabiter

DEUXIEME PARTIE. - ... EN PASSANT PAR LA RECHERCHE DE LA TOLERANCE ...

- A. – La tolérance dans les prescriptions du Coran
 - 1 – L’islam comme religion de paix
 - 2 – Une large vision de l’idée de justice
 - 3 – L’islam prône la tolérance religieuse
- B. - De l’application de la tolérance par les hommes
 - 1 - Le reconnaissance d’un statut au non musulman ou dhimmi
 - 2 – Une vision particulière de la tolérance démocratique
 - 3 – La dérive actuelle vers le despotisme

TROISIEME PARTIE. - ... POUR EXIGER UN EQUILIBRE TOLERANT

- A. – Restreindre l’intolérance
 - 1 – Réduire les facteurs limitant les libertés d’expression et de pensée
 - 2 – Limiter le sectarisme
 - 3 - Favoriser la vision constructive de l’islam
- B. - Mettre en lumière une tolérance permettant une saine cohabitation
 - 1 – La reconnaissance des droits fondamentaux
 - 2 – La reconnaissance de la séparation des pouvoirs
 - 3 – L’islam est-il opposé à l’Occident ?

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES MATIERES